

- B. **Mariage** entre Charles-Amand Babin & Anne Marguerite Belivaux n'ayant pas eu de certitude suffisante de la validité du Baptême qu'il avait reçu d'une personne laïque dans l'absence & par défaut de prêtre. Le Parain a été Joseph Babin & la Maraine Perpetue Babin. de cette Paroisse Sigogne<sub>prêtre</sub>
- B. Le quatorze Juillet mil Sept **cens** quatre vingt dix neuf a été par moi Pretre sousigné Baptisée sous condition Rosalie née le 15 Aout 1794 du légitime mariage entre Louis Mius & Anne Josette Corporon, n'ayant pas eu de certitude suffisante de la validité du baptême qu'elle avait reçu dans l'absence & par défaut de Pretre d'une personne laïque. Le parain a été Francois Gilis & la Maraine Rosalie Mius femme dudit Francois Gilis de cette paroisse Francois Gilis Sigogne<sub>prêtre</sub>
- B. Le huit Juillet mil Sept cens quatre vingt dix neuf a été pour moi Soussigné <sup>baptisé</sup> sous condition Simon né le 23 Octobre 1794 du légitime mariage entre Joseph Bourg & Veronique Amirault n'ayant pas eu de certitude Suffisante du baptême administré par un laïc dans l'absence de Prêtre. le Parain a été Jean Pottier, & la Maraine Marguerite Bourg de cette Paroisse un mot ajouté en interligne. Sigogne<sub>prêtre</sub>
- B. Le huit Juillet mil Sept cens quatre vingt dix neuf a été par moi Sous Signé baptisé sous condition Pierre né le 17 8bre 1796 du légitime mariage entre Joseph Bourg & Veronique Amirault, n'ayant pas eu de certitude suffisante de la validité du Baptême **donné** par un Laïc a défaut de Prêtre. le Parain a été Jean Bourg & la Maraine **Perpetue Babin** de cette Paroisse. Sigogne<sub>prêtre</sub>
- B. Le huit Juillet mil sept cens quatre vingt dix neuf a été par moi Sousigné baptisée Sous condition Rosalie née le 19 Novembre 1798 du légitime mariage entre Joseph Bourg & Véronique Amirault, n'ayant pas eu de certitude Suffisante de la validité du baptême administré par une personne laïc au **défait** de Prêtre le Parain a été Basile Bourg & la marraine Marie Suret, tous sont de cette paroisse. Sigogne<sub>prêtre</sub>
- M. Le huit Octobre mil Sept cens quatre vingt dix neuf après avoir publié trois bans à la Messe paroissiale les trois dimanches quinze, vingt-deux & vingt-neuf de Septembre entre Amable Boudreau fils de Michel Boudreau & de Marguerite Pottier d'une part & entre Monique Duon fille d'Abel Duon & d'Anne d'Entremont d'autre part sans qu'il se soit rencontré aucune empêchement canonique Je pretre Soussigné leur ai donné la bénédiction nuptiale avec les ceremonies de l'église Catholique en presence de Charles le Blanc,